

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : David CABEDOCE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Soutien à la filière Bois-Energie :
Prise de participation au capital de la Société Publique Locale AQTA Energies »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de contribuer au développement des énergies renouvelables en Bretagne, en cohérence avec le SRADDET et le Schéma régional biomasse, il est proposé d'arrêter le principe de l'acquisition, par la Région, d'une action d'une valeur de 500 € au sein du capital de la société publique locale (SPL) Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), représentant 0,1 % de son capital.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le cadre du SRADDET, le Conseil régional s'est fixé comme objectif de porter la production annuelle d'énergie renouvelable (EnR) à 45 000 GWH à l'horizon 2040 en Bretagne. Il s'est déjà engagé financièrement avec l'ADEME dans les départements du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine ainsi que, récemment, sur le territoire de Lorient agglomération (Cf. avis du CESER d'octobre 2023).

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA), ainsi que 25 communes voisines, ont souhaité se doter d'une structure leur permettant d'agir dans le domaine des EnR, notamment pour le développement de la filière bois-énergie locale. Cette structure prendra la forme d'une SPL dénommée « AQTA énergie ». Pour la période 2024-2027, cette dernière identifie une hypothèse de réalisation de 11 projets bois-énergie parmi 21 projets pré-identifiés et 2 projets solaires photovoltaïques, pour un volume d'investissement de 7 817 000 €.

Comme dans ses avis antérieurs sur un sujet similaire, le CESER se félicite de cette prise de participation, même si elle reste très modeste (500 € pour 0,1 % du capital). A travers celle-ci, le Conseil régional pourra bénéficier du mécanisme « *In house* », c'est-à-dire qu'il pourra être exonéré de la mise en concurrence pour la fourniture de services ou d'équipements concernant son propre patrimoine. Cette SPL pourrait ainsi favoriser la réalisation de l'objectif du Plan Energie lycées en Bretagne ainsi que favoriser la baisse d'émission de gaz à effet de serre.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

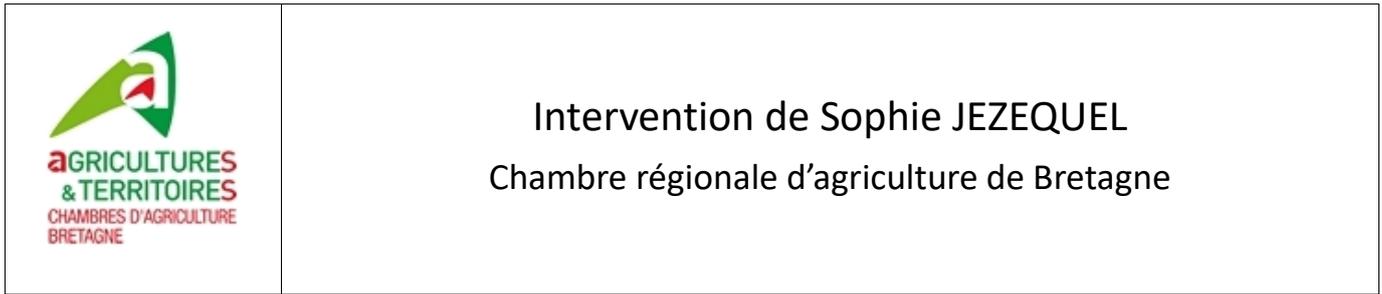
« Soutien à la filière Bois-Energie :

Prise de participation au capital de la Société Publique Locale AQTA Energies »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Comme nous l'avons exprimé lors de la précédente session, nous soutenons l'ambition de la Région de participer au capital de Sociétés Publiques Locales de développement des énergies renouvelables du territoire.

Pour contribuer au développement d'une production d'énergie d'origine locale et renouvelable, en complément du développement d'une filière bois énergie locale, nous insistons sur la nécessité d'assurer l'approvisionnement des chaudières via les structures adhérentes à la fédération bretonne des filières bois-énergie territoriales « coat nerzh breizh ». Cette valorisation du bois de bocage gérée durablement, avec une juste rémunération des agriculteurs impliqués dans la filière, est centrale pour le maintien du maillage bocager en Bretagne.

La SPL AQTA Energies prévoit également de réaliser 2 projets solaires photovoltaïques ; nous rappelons que ces projets ne doivent pas consommer de foncier agricole.

Je vous remercie de votre attention.